

Véligo Location



Qu'est ce que c'est?

Véligo Location est un service complémentaire aux transports en commun, proposé par Île-de-France Mobilités. Son but ? Faciliter les déplacements des Franciliens et des Franciliennes et les encourager à laisser leur voiture au garage dès que possible. Pour qu'un maximum d'entre vous puisse en profiter, cette offre est limitée dans le temps. Pour 40 € par mois (1) pendant 6 mois (2), vous profitez de votre vélo à assistance électrique, mais aussi de tout un tas de services inclus comme l'entretien, l'assistance téléphonique et l'appli de guidage et d'information Véligo Location

C'est pour qui?

Véligo Location s'adresse à tous les Franciliens et les Franciliennes tentés par le vélo à assistance électrique, mais qui souhaiteraient l'essayer avant de l'adopter. Pour tenter l'aventure, inutile d'être un as du bricolage : l'offre Véligo Location comprend l'entretien de votre vélo à assistance électrique.

Combien ça coûte ?

La location d'un vélo à assistance électrique est fixée à 40 € par mois (1) pour une durée de 6 mois (2) avec la possibilité de renouveler une fois l'abonnement pour 3 mois. Certains d'entre vous pourront profiter de tarifs réduits. Et comme il s'agit d'un service public, 50 % de l'abonnement à Véligo Location peut être pris en charge par votre employeur. Les utilisateurs de Véligo Location pourront aussi profiter de services complémentaires comme la location d'accessoires. Pour plus d'informations : veligo-location.fr

- (1) Location, réparations d'usure normale et garantie constructeur. Hors accessoires et services en option.
- (2) Six mois ferme, renouvelable une fois pour trois mois ferme. Réservée aux particuliers franciliens. Souscrite en ligne uniquement. Résiliation anticipée exceptionnelle sur production de justificatifs.
- (3) Contrat d'assurance vol-dommages vélo à assistance électrique souscrit par Gritchen Affinity, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°12066464 auprès de Groupama Rhône Alpes Auvergne, entreprise régie par le code des assurances.

Liens utiles
Véligo location
Points de location